



SÉCURITÉ DES BIENS ET
DES PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Georges Cabanis - **Brive-la-Gaillarde**
- Lycée Maryse Bastié - **Limoges**

Le salarié désigné compétent

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Toute personne désignée par son employeur

Formation accessible aux personnes en situation de handicap





Le salarié désigné compétent

Durée

- 3 jours non consécutifs (21 h minimum)

Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de formation
- Evaluation et certification dans les conditions du référentiel de l'INRS

Modalités de formation

- Alternance d'apports théoriques et mise en situations
- Travail individuel et en groupe
- Prise en compte des situations professionnelles spécifiques de l'entreprise

Modalités de financement

- OPCO / entreprise

Tarif de référence*

- Nous consulter

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

OBJECTIFS

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

CONTENU

- **Les différents enjeux** : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'**analyse des situations de travail** afin de détecter les phénomènes dangereux.
- **Les différents niveaux de prévention** : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, **le rôle** du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations SST.
- **La mise en place d'une démarche de prévention** : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pas de prérequis